

PROGRAMME DE FORMATION
FORMATION A L'UTILISATION D'ENGINS DE CHANTIER. R482
CATÉGORIES A-B1-C1-D-E-F-G

INTITULÉ :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'engins de chantier en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R482 du référentiel de la CNAM.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De vérifier la présence, la validité et l'exploitation des documents réglementaires
- D'identifier les différents engins de chantier et leurs caractéristiques.
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des engins de chantier.
- De vérifier l'état visuel et mécanique d'un engin de chantier et son adéquation aux opérations prévues.
- Sécuriser la zone d'évolution.
- D'utiliser en sécurité les engins de chantier pour les opérations de base en entreprise.
- Effectuer et comprendre les gestes de commandement et de communication.
- Adapter sa conduite à l'environnement
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien des engins de chantier en fin de poste.
- Rendre compte des anomalies relevées.

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R482)

THÉORIE :

- ✓ Connaissances générales
- ✓ Technologie des engins de chantier
- ✓ Les principaux types d'engins de chantier– Les catégories de CACES®
- ✓ Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- ✓ Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- ✓ Exploitation des engins de chantier
- ✓ Vérifications d'usage des engins de chantier

PRATIQUE :

- ✓ Prise de poste et vérification
- ✓ Conduite en sécurité et manœuvres
- ✓ Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- ✓ Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- ✓ Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

SUIVI – ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et avis sur la délivrance de l'autorisation de conduite en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests d'évaluation engins de chantier (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R482 de la CNAM) ou équivalent.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard. Vérifications des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz.

→ Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.

Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ENCADREMENT – FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificat requis (CACES® permis de conduire, etc.)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'AVS CONTRÔLE et/ou par des organismes extérieurs.

**PROGRAMME DE FORMATION
FORMATION A L'UTILISATION D'ENGINS DE CHANTIER. R482
CATÉGORIES A-B1-C1-D-E-F-G**

PUBLIC VISÉ :

Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

PRÉ REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation de chariot Maîtriser le français (oral et écrit).

Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases

Expérience professionnelle requise : NON

DURÉE ⁽¹⁾, TARIF ⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter ⁽⁴⁾

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 2 à 10 personnes En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- 1 aire d'exercice pratique conforme
- Engins de chantier représentatifs

Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité, des gants de protections pour les manutentions, un gilet fluorescent, protections auditives ainsi qu'un casque de chantier.

SUITE DE PARCOURS :

- Autre catégorie R482, AIPR, SST, Habilitation électrique....

DÉBOUCHES :

- Conducteur d'engins de TP, paysagiste, terrassier, maçonnerie, charpente

RÉFÉRENCES :

Recommandation R482 de la CNAM

⁽¹⁾ Durée de 2 à 5 jours selon niveau et catégories choisies

⁽²⁾ Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.